

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE
Aux contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par la soussignée, France Lavertu, directrice générale, secrétaire-trésorière, que les membres du conseil ont adopté la résolution 2020-11-21 le 2 novembre dernier pour les dates de séances 2021.

ÉTABLISSEMENT D'UN CALENDRIER POUR LES SÉANCES ORDINAIRES 2021

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que les réunions ont lieu à l'hôtel de ville de Saint-Claude, 295, 2^e étage, Route de l'Église à Saint-Claude [QC] JOB 2N0 à 20h.

- Lundi 11 janvier
- Lundi 1^{er} février
- Lundi 1^{er} mars
- Mardi 6 Avril
- Lundi 3 mai
- Lundi 7 juin
- Lundi 5 juillet
- Lundi 9 août
- Mardi 7 septembre
- Lundi 4 octobre
- Lundi 15 novembre
- Lundi 6 décembre

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Donné à Saint-Claude, le 5 novembre 2020

France Lavertu
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, France Lavertu, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Saint-Claude certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir : Bureau, Caisse populaire des Sources, Poste Canada et l'avoir publié dans l'info municipal de décembre 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce cinquième jour du mois de novembre deux mil vingts.

France Lavertu
Directrice générale et sec-très.